

Durée des fonctions de sénateur

Le président suppléant (M. Guilbault): Le député de Carleton-Charlotte (M. McCain) a la parole.

M. Fred McCain (Carleton-Charlotte): Monsieur le Président, je tiens à féliciter le député d'Edmonton-Est (M. Yurko) de tout le travail qu'il a fait et de la véritable thèse qu'il a rédigée à ce sujet. Cela ne veut pas nécessairement dire que je suis d'accord avec lui.

Malheureusement pour nous, nous avons perdu de vue la raison d'être du Sénat. Les sénateurs eux-mêmes ont perdu de vue les principes mêmes sur lesquels reposait logiquement le système politique bicaméral lorsqu'il a été institué au Canada à l'origine. Au départ, on concevait le Canada comme étant constitué de régions qui avaient des besoins et des points de vue différents et l'on pensait que le meilleur moyen de les représenter était d'établir un Sénat où la représentation serait régionale plutôt que proportionnelle. Bien entendu, c'est sur ce principe que s'appuie le Sénat des États-Unis. Il y a deux sénateurs par État. Les diverses régions peuvent exercer de l'influence sur le Sénat américain lorsqu'elles le désirent. C'est peut-être plus évident dans les régions agricoles des États-Unis qu'ailleurs. Comme il y a deux sénateurs par État, le Sénat a pu refléter les intérêts des régions de la façon la plus avantageuse pour l'ensemble du pays. On a très rarement reproché au Sénat américain de ne pas être constitué selon le principe de la représentation proportionnelle.

Une fois encore, je veux souligner très sincèrement le travail acharné du député d'Edmonton-Est. Bien entendu, le député de Perth (M. Jarvis) et d'autres députés qui siégeaient au comité ont examiné le sujet de la mesure avec une égale application. Personne n'a mentionné aujourd'hui que le gouvernement fédéral, depuis que je siége ici, a décidé de lancer des ultimatums au Sénat qui s'est empressé de lui obéir. Par exemple, des budgets sont partis de la Chambre pour se rendre au Sénat et en revenir le même après-midi. Cela signifie que le Sénat s'est abstenu de...

M. Evans: Les subsides ne sont pas envoyés au Sénat.

M. McCain: Les subsides et d'autres questions de même nature y sont envoyés, mais les sénateurs ne peuvent pas toucher aux subsides, j'en conviens. Prenons Canagrex. Les régions avaient été consultées au sujet du projet de loi sur Canagrex et leurs attitudes à son sujet différaient. Le projet de loi a été renvoyé au Sénat vers midi et il était de retour dès le lendemain matin. En ce cas je soutiens, monsieur le Président, que ces sénateurs régionaux se sont soustraits aux obligations du mandat qui leur a été confié, à celles qu'on leur avait définies.

Il y en a un autre exemple flagrant: c'est la lassitude manifestée par les sénateurs des Maritimes ou de l'Atlantique en constatant que le gouvernement fédéral avait réduit les crédits qu'il consentait aux programmes à frais partagés, et que ces

réductions avaient mis les provinces atlantiques en très mauvaise situation financière. Et pourtant à ma connaissance, il n'y a pas eu de débat au cours duquel les sénateurs de l'Atlantique auraient parlé pour les provinces atlantiques. En chiffres ronds, et comme je n'arrive pas à avoir de chiffres exacts peut-être pourrais-je en obtenir un du ministre des Finances (M. Lalonde), ce dernier a déclaré que sur cinq ans, nous allons économiser dans les 6 milliards. A propos du projet de loi sur l'assurance maladie qui va être adopté, à cause de ce projet de loi et de l'attitude du gouvernement fédéral qui vient de réduire sa contribution au partage des frais le Canada atlantique va se trouver à découvert de 1 milliard qu'il lui faudrait pour assurer la même qualité de services que dans le reste du Canada. Voilà qui devrait donner l'occasion aux sénateurs de l'Atlantique de prendre la parole, de faire entendre leur voix.

Je soutiens, monsieur le Président, qu'on ne gagnerait rien à avoir un Sénat élu. Ce serait peut-être une solution si les élections étaient simultanées, parce qu'en ce cas le Sénat serait dans son ensemble du même parti que le gouvernement élu. Mais s'il arrivait qu'une élection sénatoriale ait lieu quelque 18 mois après un changement de parti au gouvernement fédéral, il est certain qu'avec la réaction qui pourrait se produire au bout de 18 mois contre le nouveau gouvernement—18 mois après que le peuple lui a confié son mandat—le gouvernement pourrait se trouver en conflit avec un Sénat élu 18 mois après lui.

Je ne vois pas là la solution. Le Sénat n'en aurait que plus de mal à remplir son rôle qui consiste d'une part à réfléchir une seconde fois à tous les textes de loi et d'autre part à assurer la si nécessaire représentation régionale dont, venant de cette région, je comprends toute l'importance.

Je suis d'accord avec le député de Perth quand il dit que chaque représentant d'un Sénat élu devrait avoir sa propre circonscription. Je suis également d'accord avec lui quand il dit que les gouvernements provinciaux sont très mal placés pour nommer des sénateurs. Je vous ai cité l'exemple du dernier siège monté contre le gouvernement fédéral dure depuis 1963. Si les provinces de l'Atlantique, qui sont toutes conservatrices, nommaient les sénateurs, le même problème se poserait au Sénat s'ils exerçaient une influence régionale, ce qui serait le cas, selon moi, si les élections à la Chambre des communes et au Sénat n'avaient pas lieu simultanément.

J'estime que le Sénat a terni sa réputation en négligeant ses responsabilités régionales et aussi parce que le gouvernement lui a lancé des ultimatums auxquels il a malheureusement cédé en s'exposant aux critiques dont il fait l'objet. Je reproche au premier ministre de l'époque et au Sénat d'avoir cédé à tous les ultimatums lancés par le gouvernement. Si ses membres sont bien choisis et s'ils s'acquittent de leurs responsabilités comme ils le doivent, le Sénat peut constituer un réservoir de compétences que des élections ne permettent pas de réunir, selon moi. Je ne crois pas que ce soit possible.